

Image not found or type unknown



succession entre tante et neveux

Par **moalio**, le **17/02/2010** à **18:57**

Faut- il être " neveu de sang" pour hériter d' une tante?

Précisions:

La tante , veuve de l' oncle issu de la branche des neveux ,devenue propriétaire à part entière de leurs biens au décès de l' oncle , dix ans auparavant, et n' ayant pas fait de testament.

Que devient le contenu de l' appartement (vendu seul par ailleurs en viager) si les neveux s' avèrent non héritiers??

Merci pour votre réponse.